

Septembre 2018

# Allondrelle La-Malmaison

Site Internet : <http://www.allondrelle-lamalmaison.com>

L'année scolaire a repris son cours. Je souhaite la bienvenue aux nouvelles enseignantes du RPI. Un groupe de travail réunissant des élus des communes du Syndicat du Pays de Charency-Vezin réfléchit à l'amélioration de l'image de nos écoles. Il est évident que la campagne de dénigrement qui a eu lieu sur Facebook au printemps a été néfaste.

Gageons que les délégués des parents, les élus, et les enseignants sauront contribuer à cette opération de valorisation des écoles. Il importe de ne pas céder aux sirènes de ceux qui veulent un regroupement des RPI de Charency-Vezin et de St-Jean-Lès-Longuyon-Grand-Failly. Ce regroupement aurait pour conséquence la fermeture de nos écoles et le regroupement dans les anciennes casernes de Saint-Jean. Pour nos enfants, cela signifierait des temps de transports plus longs, un départ plus tôt le matin et un retour à la maison plus tard le soir. Mais, nous n'en sommes pas là ! Nous défendrons notre école et notre RPI, pour le bien des enfants.

**Les travaux à l'école d'Allondrelle se terminent.** Ils vont offrir aux enseignants et aux enfants, des salles et des installations supplémentaires. Le bâtiment est rénové, isolé. L'électricité et l'alarme ont été refaites, les fenêtres ont été remplacées. La peinture des murs et plafonds a été réalisée. Les radiateurs du chauffage central de l'ancien appartement ont été raccordés à la chaudière de la mairie. La chaudière de l'ancien appartement va remplacer celle de la mairie de La-Malmaison devenue obsolète.

**Les travaux de l'église d'Allondrelle vont commencer.** Le marché de travaux préparé par les architectes a été lancé. Ces travaux vont concerner l'assainissement de l'église, la réfection et la consolidation des deux voûtes qui risquent de tomber. Ces travaux vont aussi concerner la pose de tirants qui assureront une stabilité aux murs de l'église. La réfection des

pierres, leur rejointoiement pour éviter les infiltrations, ....

En parallèle, nous devons réparer le château d'eau dont le mur qui entoure la cuve est partiellement tombé, suite à l'orage qui a eu lieu lors de la nuit du 7 au 8 août dernier. Un bureau d'études a été choisi par le Conseil pour mener à bien les travaux de sécurisation puis de réparation de l'édifice. Plusieurs entreprises sont mises en concurrence, afin d'obtenir une offre de restauration de l'édifice.

Le projet éolien se poursuit. Les études paysagères et environnementales sont en cours. Une modification simplifiée du plan local d'urbanisme va démarrer afin de positionner les zones consacrées à l'éolien sur la carte communale.

Le Conseil a également voté une révision complète du Plan local d'urbanisme, afin de mettre ce document d'urbanisme en conformité avec le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) qui régit les grands principes d'urbanisme de notre région.

Le début d'année 2019 verra la poursuite du lotissement. Les affouagistes pourront bientôt commencer l'exploitation des arbres situés à l'emplacement du futur lotissement.

Les jeunes embauchés pour les travaux de voirie ont réalisé un travail remarquable. Je remercie également les bénévoles qui assurent tous les ans le repas des Anciens ainsi que les membres des associations qui œuvrent pour assurer des activités au profit des habitants de la Commune.

Connaissant les mesures strictes prises dans le pays voisin, **je demande, par solidarité avec les agriculteurs qui redoutent la fièvre porcine dans leur élevage, d'éviter les parties en quad ou en moto cross dans la forêt, et de limiter vos balades pédestres aux routes.**

Enfin, des parents m'ont fait part de retards des cars scolaires. **C'est le Conseil régional qui organise et finance le transport scolaire.** Je déplore les retards et j'ai fait remonter les doléances au service concerné. Des améliorations sont attendues. Très cordialement

J-F MARIEMBERG

Une trentaine d'enfants a participé aux animations « Intervilles » et Chasse au trésor / Escape Game du mois de juillet.

La prochaine journée d'animation aura lieu **le samedi 27 octobre.** Au programme : activités monstrueuses pour fêter Halloween comme il se doit ! Sans oublier la traditionnelle récolte de bonbons dans le village ! D'avance un tout grand merci pour votre accueil ! À bientôt.



---

## Etat civil

**Naissances**  
Yanis MEHREZ fils de M et Mme Djamel MEHREZ, rue du Bois la Dame  
17/08/2018 Louna Lepage fille de Monsieur Damien Lepage et Madame Daisy Cytrona, rue

**Nous présentons nos meilleurs vœux de bonheur à l'enfant et nos félicitations aux parents.**

### Nouveaux Arrivants

21 juillet 2018 Monsieur et Madame Julien PERRIN et leurs enfants 21, rue du Château d'Eau  
1er août 2018 Madame Sara DE BEER 17C, rue Vauban  
29 août 2018 Mademoiselle Laura DEMARCIN 3, route de Longwy  
15 septembre 2018 Monsieur Renaud GERARD et Mademoiselle Eloïse WILEM 13b, rue Jeanne d'Arc

**Nous leur souhaitons la bienvenue.**

### Mariage

23 septembre 2018 Monsieur Philippe BEUZELIN et Madame Murielle GOOSSE, 23C, rue des Cerisiers.  
29 septembre 2018 Monsieur Arnaud DARAND et Mademoiselle Laëtitia CHAPUT

**Nous les félicitons et leur souhaitons beaucoup de bonheur.**

### Décès

29 août 2018 Monsieur Frédéric BERTIN 5, rue Claire Fontaine  
25 septembre 2018 Madame Geneviève CHAPUT 4, rue des Géraniums

**Nous présentons nos sincères condoléances à la Famille**

---

## Les principales délibérations du Conseil Municipal

---

### Organisation scolaire au sein du RPI

Suite aux difficultés rencontrées depuis la décision du Syndicat du Pays de Charency-Vezin de fermer l'école de Colmey, des manœuvres ont été tentées pour fermer l'école d'Allondrelle. Ayant écho de cette volonté de fermeture d'Allondrelle, le maire a invité le second adjoint de Charency-Vezin pour évoquer le sujet de l'organisation scolaire dans le RPI. Une réunion s'est tenue en mairie d'Allondrelle La-Malmaison, en présence de MM. BASTIN, LUIZ-DA-SILVA, WAXVEILLER, NEVEU et Mme ORENS, MM. MARIEMBERG, PETRUZZELLI, Mmes LE LOUARN, LEPAGE. Au cours de cette réunion, il a été convenu ce qui suit : Les Communes d'Allondrelle et de Charency-Vezin s'engagent à ne pas réclamer le regroupement des écoles sur un site unique avant, ni après 2020. Il est proposé de maintenir la maternelle à Charency-Vezin et de regrouper le primaire à Allondrelle. Il s'agit de respecter les cycles scolaires dans l'intérêt des enfants.

Un groupe de travail sera réuni en juillet-août à l'initiative du maire d'Allondrelle pour évoquer les modalités à mettre en place dès la rentrée scolaire de septembre pour rendre plus attractives nos écoles (voir si possibilité d'accueil scolaire dès 2 ans ½, voyage scolaire, ...). Ce groupe de travail sera composé de conseillers des deux communes ainsi que des membres du Syndicat du Pays de Charency-Vezin.

Le conseil Municipal accepte ces propositions et s'engage à maintenir la nouvelle répartition scolaire maintenant et après les élections. Il engage le conseil au cours du prochain mandat à maintenir le statu quo dans l'intérêt des enfants et du RPI. Un regroupement sur un seul site conduirait à un départ important d'enfants vers l'extérieur et induirait la disparition du RPI. Voté à l'unanimité.

---

### Sécurité incendie

Les pompiers de Meurthe-et-Moselle ont informé la commune d'un dispositif selon lequel, le contrôle des bornes incendie est désormais à la charge de la Commune. Ce contrôle porte sur la conformité du matériel. Il convient en outre, de relever toute anomalie, en se référant à la liste fournie par les pompiers. Compte tenu des informations portées sur cette liste, les prochains contrôles seront à réaliser avant le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Un projet de convention est proposé à la Commune par le SDIS, en vue d'une mise à disposition gratuite des instruments de mesure des débits. Ce matériel pourrait être retiré gratuitement auprès des sapeurs-pompiers de Longwy. A l'unanimité, le conseil autorise le maire à signer cette convention.

Par ailleurs, il est rappelé qu'un effort important a été réalisé par la Commune pour remettre aux normes la quasi-totalité du village d'Allondrelle, lors des travaux d'enfouissement des réseaux opérés entre 2013 et 2015.

---

## Sécurité incendie

Cette politique de mise aux normes est poursuivie depuis cette date. Au lotissement du Bois la Dame, la taille des réseaux est aux normes. Le débit n'est pas encore suffisant dans la mesure où les canalisations en amont (rue du Château d'Eau et rue Vauban) datent des années 1950. Un bouclage du réseau d'eau du lotissement va être réalisé avec la poursuite de la seconde tranche en 2019. Ce qui devrait améliorer le débit de cette partie du village d'Allondrelle

Une seconde opération va être menée en 2018-2019 avec la restauration du château d'eau et l'installation d'une borne incendie au pied de cet édifice. Chaque année, la Commune établit un plan de réduction des fuites sur le réseau d'eau. L'amélioration de la gestion de l'eau est constatée chaque année.

Par la suite, il est prévu un programme pluriannuel d'enfouissement des réseaux qui devrait permettre d'atteindre les objectifs souhaités en termes de débits. Cette programmation dans le temps est liée à l'importance du coût financier de l'opération.

---

## Travaux à l'église d'Allondrelle

Le Conseil municipal a reçu un représentant du Bureau d'architecture MANONVILLERS pour la présentation des conclusions des études préalables à la restauration de l'église d'Allondrelle.

Le Conseil a retenu les travaux destinés à procéder à l'assainissement complet de l'édifice, (retrait de terre, pose d'un drain autour de l'église et récupération des eaux vers le ruisseau, aménagement d'un accès pour personnes à mobilité réduite, remplacement de la totalité des tirants ... **Ces premiers travaux seront réalisés avant l'hiver 2018.**

Puis, lors **d'une seconde tranche qui sera lancée au printemps 2019**, les travaux concerneront la réfection des voûtes, intérieures, la réfection de la maçonnerie extérieure de manière à supprimer toutes les infiltrations. **En principe, l'église pourra ouvrir pour la prochaine fête patronale 2019.**

---

## Soutien à l'hôpital-maternité de Mont-Saint-Martin.

Le Conseil a donné son soutien au collectif de sauvegarde de l'hôpital de Mont-Saint-Martin

---

## Travaux au château d'eau

Suite au violent orage et aux fortes pluies qui se sont abattues sur la Commune lors de la nuit du 7 au 8 août, des quantités importantes d'eau se sont infiltrées entre le mur extérieur isolant la cuve du château d'eau et la cuve elle-même, occasionnant la chute de briques.

Après l'avis d'un expert, le maire a pris un arrêté de périmètre de protection, afin de préserver les passants ou les riverains, de nouvelles chutes éventuelles de briques.

Dans l'urgence, le Bureau d'études Luxembourgeois IN SITU qui avait fait l'analyse de la structure du château d'eau a été retenu par le Conseil, à l'unanimité. Il l'a chargé de présenter une étude pour la restauration de l'édifice (travaux à réaliser en urgence, travaux indispensables à la pérennité du château d'eau et travaux complémentaires, mais non indispensables.). Une entreprise a été chargée de sécuriser les lieux.

Le Bureau d'études a transmis au maire un devis reprenant sa proposition de prestations dans l'accompagnement des travaux, en tant qu'assistant à maître d'ouvrage.

Compte tenu de l'urgence, de la connaissance du dossier, le conseil accepte la proposition du Bureau In-Situ.

Par ailleurs, le Conseil a décidé les opérations suivantes :

- ◆ Prendre en charge les frais de sécurisation du château d'eau, un devis a été présenté par la société Freyssinet.
- ◆ Faire réparer le château d'eau. A cet égard, le Conseil aura à se prononcer, sur les orientations prévues par le Bureau d'études. L'objectif que nous nous fixons est d'en finir avec la remise en état du château d'eau pour le début du printemps 2019.
- ◆ Un emprunt sera contracté auprès des établissements bancaires. Le Conseil a autorisé le maire à prospecter et à signer toutes pièces nécessaires à l'opération de financement des travaux.

Le budget du service de l'eau sera modifié, en conseil municipal, dès la connaissance du coût de ces opérations. Voté à l'unanimité.

## Respect de l'environnement

Il est rappelé qu'un lieu de dépôt pour les déchets verts est autorisé à l'ancienne décharge. Il suffit de demander la clé à l'employé communal. Par ailleurs, les gravats doivent être conduits à la déchetterie de Longuyon. **Les dépôts sauvages de déchets de tous ordres sont interdits et seront sanctionnés.**

## Calendrier des objets encombrants 2018 et ordures ménagères

**La Communauté de Communes Terre Lorraine du Longuyonnais est seule compétente en matière de collecte et traitement des ordures ménagères.** Nous sommes bien conscients que la collecte des poubelles ou des sacs de tris sélectif posent régulièrement des problèmes..

**La Commune n'a plus aucune compétence en ce domaine. En cas de difficulté, appelez la Communauté au 03 82 26 92 51 ou au 03 82 23 38 04**

**Les objets encombrants seront ramassés le vendredi 28 décembre 2018.**

Les déchets ne doivent pas dépasser une longueur de 2, 50 mètres, un volume de 2m3 et un poids de 80 Kg. Pour plus de détails voir le site Internet de la Commune. Pensez à les sortir la veille.

## Merci ....

Un grand merci aux personnes qui, chaque année, entretiennent ou fleurissent le domaine public, illuminent leur propriété, rendant nos villages plus accueillants.

## Action avec les jeunes

L'opération de réparation des illuminations de Noël, envisagée avec les jeunes pendant les grandes vacances, n'a pas vu beaucoup de volontaires. C'est la raison pour laquelle, il n'y a pas eu de voyage organisé. une nouvelle date va être proposée un prochain samedi. Nous comptons sur l'engagement des jeunes et leur donnons rendez-vous près de l'école à Allondrelle. Seul cet engagement et la participation des jeunes nous permettront de récupérer une subvention de la CAF destinée à financer une sortie. Nous comptons sur eux !

## Les festivités de l'automne

|                           |   |   |
|---------------------------|---|---|
| Dimanche 21 octobre 2018  | Repas des Anciens   | Organisé par la Commune                       |
| Dimanche 11 novembre 2018 | <b>Cérémonie du 11 novembre</b> , rendez-vous devant la mairie de La-Malmaison puis, cortège vers le monument aux morts, suivi de <b>l'accueil des nouveaux habitants</b> et du vin d'honneur à la Population à la salle polyvalente d'Allondrelle. | Organisé par la Commune                       |
| Samedi 27 octobre 2018    | Journée Halloween   | Marie Jonette et le Club de l'Amitié »Les Dés |
| Samedi 8 décembre 2018    | Saint-Nicolas   | Commune et le Club de l'Amitié « Les Dés      |
| Date à définir            | Voyage avec les jeunes qui se sont investis dans une action communale   | Commune—Club de l'Amitié                      |

## Peste porcine africaine

**Le Président de l'Association de Chasse Communale nous communique le calendrier de la chasse.** Aux dates indiquées ci-dessous, il faut ajouter la chasse à l'affût qui a lieu en soirée à partir de maintenant. **L'apparition de la peste porcine africaine a suspendu, par arrêté préfectoral du 14 septembre 2018**, les activités de chasse. Un recensement des propriétaires de porcs a été réalisé dans la Commune. Les précautions à prendre leur ont été communiquées.

**Les promenades en forêt, la circulation des motos, quads et autres engins ne sont pas autorisées. Il s'agit de ne pas favoriser la transmission de cette maladie.**

## Chasse en forêt communale

| octobre | novembre | décembre | janvier | février |
|---------|----------|----------|---------|---------|
| 7       | 4        | 2        | 6       | 3       |
| 14      |          | 9        | 13      | 10      |
| 21      | 18       | 16       | 20      |         |
| 28      | 25       | 23       | 27      | 24      |

## Location du garage de l'alambic

Le garage de l'alambic est vacant. Si vous souhaitez le louer, merci de vous adresser en mairie.